



ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION

Prix DFCG du meilleur mémoire en **CONTROLE DE GESTION**

Règlement de l'édition 2015

Décerné par l'Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (DFCG), Association professionnelle qui fédère les dirigeants des fonctions Finance et Gestion, le **Prix du meilleur mémoire en contrôle de gestion a un double objectif** :

- **Promouvoir la fonction contrôle de gestion** et attirer les meilleurs talents dans cette filière, en valorisant des travaux d'analyse qui contribuent à faire progresser et à faire reconnaître ce domaine d'expertise ;
- **Faire mieux connaître la DFCG au sein du monde académique** et, d'une façon générale, contribuer à rapprocher le monde professionnel de celui des Universités /Grandes Ecoles.

Rendez-vous unique entre professionnels, enseignants et étudiants, ce prix, à vocation nationale, s'adresse aussi bien aux étudiants de niveau Master 2 d'université que de grandes écoles qui acceptent le présent règlement sous réserve que les mémoires présentés portent sur le domaine du Contrôle de Gestion.

Les talents les plus prometteurs sont récompensés lors d'une cérémonie organisée en décembre 2015 ou janvier 2016 par la DFCG.

Règlement du prix

1. Objectif du Prix

Le Prix du meilleur mémoire en contrôle de gestion décerné à des étudiants par la DFCG, association qui fédère les dirigeants des fonctions Finance et Gestion, a un double objectif :

- **Promouvoir la fonction contrôle de gestion** et attirer les meilleurs talents dans cette filière, en valorisant des travaux d'analyse qui contribuent à faire progresser et à faire reconnaître ce domaine d'expertise ;
- **Faire mieux connaître la DFCG au sein du monde académique** et, d'une façon générale, contribuer à rapprocher le monde professionnel de celui des Universités /Grandes Ecoles ;

Trois Prix sont décernés :

- 1er prix : 4000 euros
- 2ème prix : 2000 euros
- 3ème prix : 1000 euros

2. Conditions de participation au Prix

Les candidats sont obligatoirement des étudiants issus de Master 2 ou Mastères Spécialisés d'universités ou grandes écoles françaises.

Les Prix qui seront attribués récompenseront un mémoire individuel traitant de la fonction « contrôle de gestion » (les mémoires collectifs ne sont pas retenus), rédigé obligatoirement durant l'année universitaire 2014-2015 (les mémoires rédigés durant les années universitaires antérieures ne pourront pas concourir) et en langue française.

3. Processus de sélection et planning

Pour candidater, les étudiants doivent adresser leur mémoire accompagné d'une synthèse de 4 pages maximum :

- **Remise des mémoires au plus tard le 19 octobre 2015**
- **en version électronique à l'adresse suivante : benedicteratie@dfcg.asso.fr**
- Tout mémoire reçu postérieurement à la date de clôture sera exclu du Prix.

Les mémoires reçus feront alors l'objet d'une première sélection par le Jury constitué à cet effet (cf point 4).



ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS FINANCIERS
ET DE CONTRÔLE DE GESTION

Les étudiants retenus à l'issue de cette première sélection en seront informés par courrier électronique et seront invités à se présenter à une soutenance orale à l'issue de laquelle les trois Prix seront retenus. En s'inscrivant au Prix, les candidats s'engagent à participer à cette soutenance.

4. Jury et clause de confidentialité

Composé à la fois de professionnels et d'enseignants de la fonction contrôle de gestion - ce qui fait la force et l'originalité de ce Prix - le jury est souverain.

Il sélectionne les travaux pour leur caractère innovant mais aussi leur valeur d'exemples en termes de retours d'expérience, mise en valeur de bonnes pratiques et facilité de mise en œuvre.

Les membres du jury s'engagent, en signant une clause de confidentialité, à ne rien divulguer :

- du contenu des travaux de chacun des mémoires reçus, sauf accord express par écrit de l'étudiant auteur du mémoire ;
- des échanges engendrés par le processus de sélection.

5. Communication des résultats

En participant à ce prix, les candidats s'engagent à ce que soient communiqués en cas de victoire :

- Leur nom et prénom ;
- Leur établissement ;
- Leur sujet de mémoire ;
- Les photos et/ou images vidéo prises lors de la soutenance et/ou la remise du prix ou toute autre image en rapport avec leurs travaux.